



La Poste : accueils pour les ENTREPRISES

Depuis le début de la crise sanitaire, La Poste adapte en permanence ses organisations pour mieux répondre aux attentes de ses clients, en améliorant la continuité et l'accessibilité du service public.

Afin de rester à vos côtés dans ces moments difficiles, La Poste renforce son accueil dans les Espaces Entreprises.

Publié le 28 avril 2020



Informations pour les entreprises

Pour le maintien des services essentiels :

- Le passage quotidien est maintenu pour les services à la personne dans le respect des promesses client (Veiller sur mes Parents, Cohésio, portage de repas aux seniors, portage de médicaments)

Pour la distribution et la collecte du courrier - colis :

- A partir du lundi 27 avril, nos facteurs effectueront la distribution 4 fois par semaine du lundi au jeudi.
- Les produits de premières nécessités, les objets suivis et recommandés, la presse quotidienne, le courrier urgent, seront privilégiés.



- les collectes et remises seront également organisées 4 fois par semaine, ainsi que la collecte des boîtes aux lettres jaunes de rue les plus utilisées.



A partir du lundi 27 avril : accueil du lundi au jeudi

Pour l'accueil dans l'espace entreprises le plus proche de chez vous :

Les Espaces Entreprises seront ouverts du lundi au jeudi aux horaires suivants :

- BLAIN, 3 rue de Marsollais : 9h - 16h
- CAMPBON SAVENAY, 4 rue de la Tamise : 9h – 16h
- GUEMENE PENFAO, 30 boulevard de Courcelles : 9h – 12h
- ST ETIENNE DE MONTLUC, rue de la Guilletière : 9h – 12h

Ils permettront les envois et les instances y seront délivrées.

Sur ce point, nous vous demandons de concentrer vos commandes et envois sur ce qui est strictement nécessaire, et de limiter vos déplacements en espace entreprises et bureaux de poste.

Distribution des colis, courriers, lettres recommandées, presse urgente

Ces nouvelles mesures s'adapteront en permanence à l'évolution du contexte sanitaire suivant les décisions des autorités publiques, et en tenant compte de toutes les situations locales.

Ces adaptations d'organisation sont susceptibles d'occasionner, j'en suis conscient, des changements d'organisation au sein de votre entreprise.

C'est pourquoi, nous vous invitons à utiliser vos services LA POSTE accessibles à distance :

- Votre espace client Pro et entreprises : www.laposte.fr/pro et www.laposte.fr/entreprise, accessible 24H/24, 7j/7
- Votre espace www.laposte.fr pour vos achats de timbres en ligne, vos envois de lettres recommandées en ligne... accessible 24H/24, 7j/7
- Votre espace www.labanquepostale.fr accessible 24H/24, 7j/7



